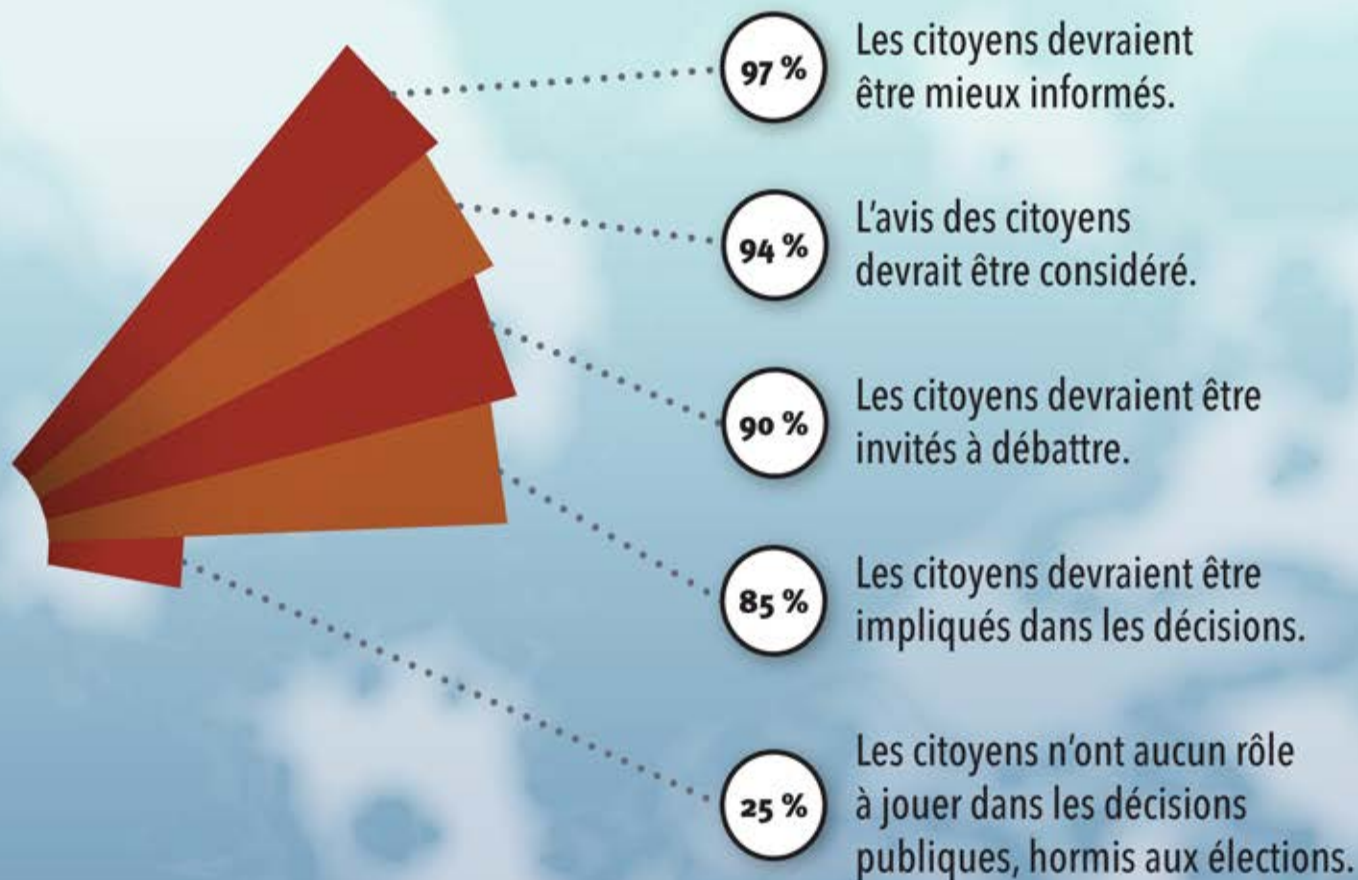
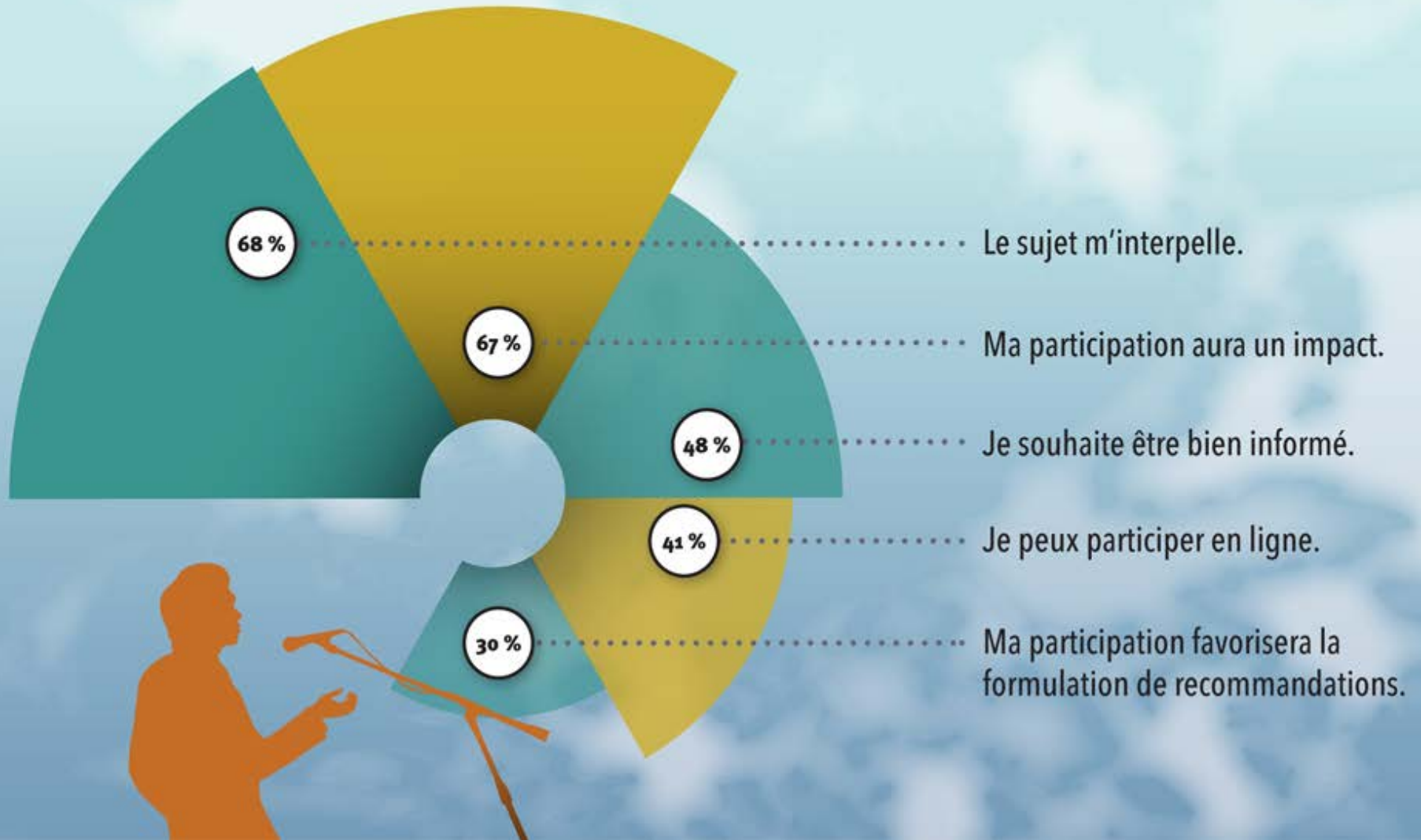


Sur la participation des citoyens aux consultations publiques, **êtes-vous d'accord** avec les énoncés suivants ?



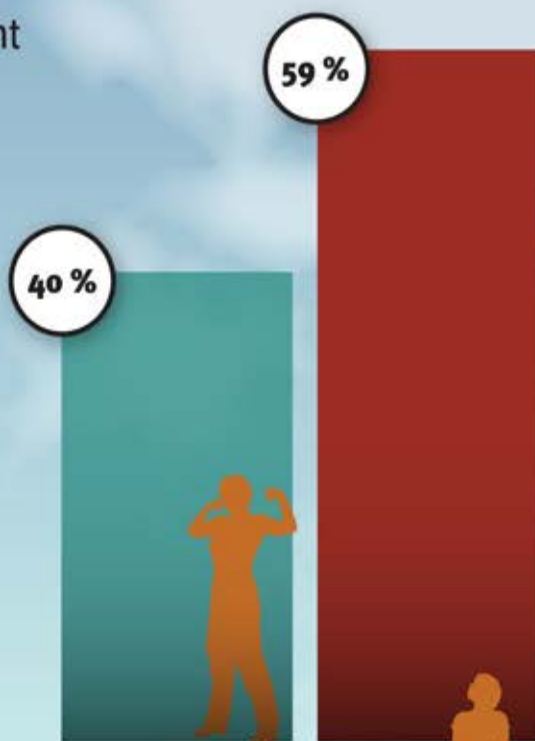
Quels **facteurs** vous motiveraient à participer à une consultation publique ?



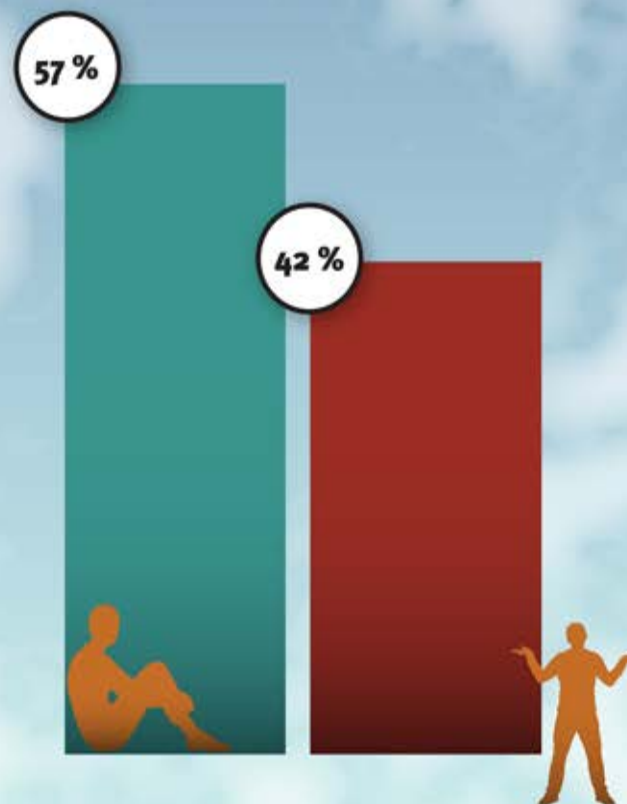
Selon vous, votre participation comme citoyen a-t-elle un impact **important** sur les décisions prises par...

■ Important
■ Pas important



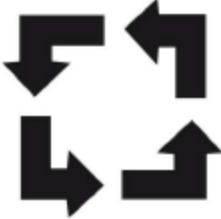


Le Gouvernement
québécois



Votre municipalité



ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE

	1	2	3	4	5
Degré de participation	INFORMATION 	CONSULTATION 	DISCUSSION 	DÉLIBÉRATION 	COLLABORATION 
Description	Les participants s'informent au sujet des enjeux liés à un problème à résoudre, un projet ou une politique.	Les participants informent les décideurs de leurs opinions et points de vue.	Les participants échangent autour d'un enjeu et confrontent leurs idées et points de vue.	Les participants formulent un avis sur une question précise.	Les participants participent eux-mêmes à la définition et à la construction du processus participatif et contribuent directement à la décision finale.

RÈGLES DE L'ART DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE

1. Adéquation entre les objectifs, les mécanismes et les ressources investies
2. Indépendance
3. Qualité et accessibilité de l'information
4. Accès au processus et diversité de participation
5. Communications adéquates
6. Clarté des modalités de participation
7. Prise en compte de la participation dans la prise de décision
8. Transparence et suivi